

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

La Compagnie de Publications des Marchands
Détailants du Canada, Limitée.

42, Place Jacques-Cartier, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - \$3.00
UNION POSTALE - - - - - Fns \$5.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques, en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

APPEL A TOUS LES MARCHANDS!

Le Bureau fédéral de l'Association des Marchands-Détailants du Canada a envoyé à ses membres, dans toute l'étendue du Canada, des circulaires et des documents dans lesquels il leur est demandé d'agir promptement dans le but de faire échec aux "Bills" sur la coopération et les Sociétés Coopératives actuellement devant le Parlement, à Ottawa.

L'appel du Bureau Fédéral sera entendu de tous les marchands.

De la promptitude avec laquelle ils répondront à cet appel dépend le sort des "bills".

Si les "bills" deviennent lois c'est pour beaucoup de marchands des petites villes et de la campagne surtout, la ruine complète, sans profit pour personne.

Que les marchands qui veulent vivre agissent et agissent vite.

Leur intérêt particulier et l'intérêt général leur en font un devoir et un devoir pressant.

A l'oeuvre donc!!

LE FLEAU DU COLPORTAGE

Avant de quitter l'Hôtel de Ville, nos échevins actuels ne pourraient-ils faire un petit effort et achever un travail commencé? Ce travail commencé est le vote du projet de règlement relatif au colportage. Il a subi deux lectures et nous nous demandons ce que le Conseil attend pour en finir.

Il est vrai que quelques échevins—qui ont sans doute parmi leurs électeurs un certain nombre de colporteurs—trouvent trop élevée une taxe de \$200 pour l'octroi d'une licence de colporteur, licence qui donne droit d'opérer dans toute l'étendue de "Montréal agrandie".

Nous avons fait remarquer déjà qu'à ce prix la licence coûterait moins cher qu'avant l'annexion à Montréal des municipalités qui l'avoisinaient et que les colporteurs, bien que payant leur licence \$200, auraient encore un avantage marqué sur les marchands établis au point de vue des frais généraux.

Ce n'est pas à Montréal seulement que le colportage nuit au commerce établi. A la campagne on s'en plaint de tous côtés. Il faudra bien que quelque jour, la Législature provinciale autorise les municipalités régies par le Code Municipal à prélever sur les colporteurs une taxe plus élevée qu'actuellement.

Mais c'est surtout dans les grandes villes que s'abattent les colporteurs en un nombre toujours croissant. Voici que Toronto, à son tour, cherche les moyens de se débarrasser du fléau du colportage.

Des renseignements parvenus de cette Cité indiquent que la Dominion Retail Grocers' Association demandera à la prochaine session de la Législature d'Ontario que la Loi Municipale relative aux licences de colporteurs soit amendée. Elle s'efforcera également d'obtenir que la Cité de Toronto soit divisée en plusieurs districts pour des fins de licences de colporteurs. D'après ce système, certains colporteurs seulement pourraient avoir des licences et ces licences ne seraient valables que dans le district pour lequel elles seraient émises.

Bien que la façon d'opérer diffère, il est facile de comprendre qu'à Toronto, comme à Montréal, le but cherché est de réduire autant que possible le nombre des colporteurs qui ont moins encore leur place dans les centres peuplés que dans les villages éloignés des villes.

LA FIEVRE TYPHOIDE A MONTREAL

Le bureau de direction de l'Association des Voyageurs de Commerce proteste avec énergie contre le mal fait à notre Cité et à son commerce par les exagérations répandues comme à plaisir relativement à la fièvre typhoïde et à la mauvaise qualité de l'eau à Montréal.

Dans une lettre rendue publique, M. Samuel J. Mathewson, président de la dite Association déclare: Que l'eau que nous buvons au sortir du robinet est aussi bonne que l'eau des autres Cités du Canada en général.

Que parmi les malades atteints de fièvre typhoïde qui sont traités à Montréal

beaucoup ont été amenés du dehors par suite des excellents soins qu'on trouve dans nos hôpitaux;

Qu'enfin, la fièvre typhoïde dans la Cité même n'est pas à l'état épidémique.

Le bureau de direction de l'Association des voyageurs de commerce proteste à bon droit par la plume de son président.

Il y a eu exagération sur toute la ligne: exagération relativement au caractère de la maladie, exagération du nombre des malades et exagération au sujet de son mode de propagation.

Quant au caractère de la maladie, il est avéré qu'on a souvent pris pour des cas de fièvre typhoïde, des cas de grippe intestinale et autres maladies des intestins.

Le nombre de cas de fièvre typhoïde bien caractérisée aurait été très restreint au dire d'un grand nombre de médecins.

Et, enfin, la fièvre typhoïde, puisque le mot a été répandu dans le public, la fièvre typhoïde semble avoir son origine dans les parties annexées de la ville où l'eau n'est pas distribuée par la ville même.

Le coeur de la ville est indemne: on ne peut donc pas dire que la maladie est épidémique dans la ville.

Les marchands du dehors peuvent donc venir faire leurs affaires, à Montréal sans aucune crainte d'y contracter le mal.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Mairie et Bureau de Contrôle

Les élections municipales présentent, cette année, un intérêt tout particulier, par suite de l'établissement d'un bureau de contrôle.

De la qualité des contrôleurs qu'éliront les électeurs dépend en grande partie l'avenir de notre Cité.

Ce n'était pas chose facile que d'établir une liste de cinq candidats sur lesquels on pût espérer rallier une grosse majorité.

Nous avons la ferme conviction, cependant, que le Comité des Citoyens a